



RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00262

Numéro SIREN : 379 622 160

Nom ou dénomination : 3M Bricolage et Bâtiment

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2015 sous le numéro de dépôt 938

3M Bricolage et Bâtiment
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 379 312 Euros
Siège Social : Parc Industriel Ouest – 65, rue de Chambourg - Veyziat
01117 Oyonnax Cedex

379 622 160 RCS BOURG EN BRESSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze,
le vingt-huit janvier

La société 3M France, société par actions simplifiée dont le siège social est Boulevard de l'Oise, 95000 Cergy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 542 078 555 et dont le capital de 10 572 672 000 EUR, représentée par Madame Stéphanie Barreau, Président,

Associée Unique de la Société «3M Bricolage et Bâtiment » (ci-après dénommée « La Société »)

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Démission du Président,*
- *Nomination d'un nouveau Président,*
- *Rémunération du Président*
- *Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités*

La société PriceWaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes, a été informée.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Koenraad WILMS de ses fonctions de Président de la Société à compter du 28 janvier 2015.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de nommer aux fonctions de Président, à compter du 28 janvier 2015 pour une durée indéterminée :

Madame Stéphanie BARREAU
Née le 27 octobre 1963 à MAISONS LAFFITE (78600)
de nationalité française
domiciliée Boulevard de l'Oise - 95006 Cergy Pontoise cedex

Madame Stéphanie BARREAU a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa nomination en qualité de Président de la Société et remercie l'associée unique de la confiance qui lui est accordée.

Elle a déclaré en outre qu'elle ne se trouve dans aucun cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévues par la Loi et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions.

Madame Stéphanie BARREAU exercera ses fonctions avec les pouvoirs prévus à l'article 13 des statuts.

TROISIEME DECISION

Madame Stéphanie BARREAU ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de Président.

Madame Stéphanie Barreau aura le droit cependant, sur justificatifs, au remboursement des frais exposés dans l'exercice de son mandat.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales. Il donne en outre tous pouvoirs à Monsieur Nicolas Potel, Directeur Juridique, pour établir des copies ou extraits certifiés conformes du présent acte, ainsi que de faire procéder à tous dépôts et publications.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_



Associée Unique
3M France